

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 DDCT 5G DASES.** Subventions au titre de l'accompagnement scolaire et de l'apprentissage de la langue française (14.200 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Tout Autre Chose** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Tout Autre Chose » (18990 / 2018\_04337), 40, rue Milton - 75009 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Mosaïques 9** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.200 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Mosaïques 9 » (19882 / ASCO : 2018\_03053 : 1.200€ et ASL : 2018\_02998 : 3.000€), 24 rue de la Rochefoucauld -75009 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 13.000 euros pour les articles 1 et 2 au chapitre 65, nature 65748, rubrique 424, destination 4240009 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 et suivants sous réserve de la décision de financement.
- 1.200 euros pour l'article 2 au chapitre 65, nature 6526, rubrique 428, destination 4280004 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**